CAFI : Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale
Accélérateur de réformes en Afrique centrale
Version 2022-05-18
Renforcement des institutions de coordination et de mise en œuvre des programmes et politiques climatiques

Organisation(s) participante(s)	**Objectifs spécifiques du Fonds**
Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)	Renforcer les capacités de l'Unité de Gestion du programme CAFI Instaurer un cadre de dialogue et de collaboration interministériel, à caractère multisectoriel et inclusif Promouvoir une communication efficace des programmes et politiques climatiques

Directrice du Programme :		**Chef(s) de file gouvernemental(aux) (le cas échéant) :**	
Nom :	Francis James Représentant Résident du Programme des Nations Unies pour le Développement au Gabon	**Nom :**	**Lee White** Ministre des Eaux, des Forêts, de la Mer et de l'Environnement chargé du Plan Climat et de l'Affectation des Terres
Téléphone :	**+241 7771 9316**	**Téléphone :**	**011761381**
Courriel :	francis.james@undp.org	**E-mail :**	**yebaudrey@gmail.com**

Titre du Programme :	**Directeur de programme :**
Renforcement des institutions de coordination et de mise en œuvre des programmes et politiques climatiques	-

Coûts du Programme :	**Lieu du Programme :**
Total CAFI : 1 789 468 $ **Total Identifié:** **CAFI 2/3 RBP (Parks) : 300 000 $** **CAFI 3 RBP (This Document) : 722,000 $** **Additional CAFI request : 767,468 $**	Échelle nationale

Partenaires de mise en œuvre :	**Durée du Programme :**

1.Ministre de la Forêt, de la Mer, de l'Environnement, chargé du plan climat (MFME) 2.Conseil national climat (CNC) via l'UGP 3.Ministère de l'Economie 4.Autres ministères sectoriels	Durée totale (en mois) : 5 ans
	Date de commencement prévue :

Description du Programme (limitée à 200 mots, dans la mesure où elle sera publiée sur GATEWAY) :
Le programme de renforcement des institutions de coordination et de mise en œuvre des programmes climatiques est un volet transversal dont l'objectif est essentiellement de renforcer les institutions de gouvernance climatique. A la veille de sa participation à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) à Copenhague en 2009, le Président Ali Bongo Ondimba a confirmé l'engagement du pays à poursuivre le développement durable en créant le Conseil National Climat (CNC), qui a été officiellement institué en 2010 sous la tutelle présidentielle. En tant qu'organe gouvernemental chargé de superviser toutes les activités liées au climat, le CNC coordonne, à travers son Unité de Gestion de Projet, les programmes CAFI et est responsable du respect des engagements internationaux du Gabon en matière de changement climatique. L'impact recherché de ce programme consiste à renforcer les capacités du Conseil National Climat, au travers de son Unité de Gestion du Programme (UGP) et appuyer la mise en place d'un mécanisme de coordination intersectorielle à haut niveau, inclusif et performant, permettant une appropriation nationale et un alignement progressif des efforts en faveur de la conservation des forêts et des actions d'atténuation aux changements climatiques.

Dates d'examen & d'approbation	
Soumission au Comité de Pilotage de CAFI	Date :
Examen indépendant	Date : N/A
Approbation du Comité de Pilotage de CAFI	Date :

Signatures des Organisations participantes

I.	**Nom du représentant :**	Lee White
	Signature	
	Nom de l'Organisation	Ministère des Eaux, des Forêts de la Mer et de l'Environnent
	Date	
II.	**Nom du représentant :**	Francis James
	Signature	
	Nom de l'Organisation	Programme des Nations Unies pour le Développement
	Date	

RESULTATS DE CAFI AUXQUELS LE PROGRAMME CONTRIBUE :	MONTANT EN USD
1. Les pratiques **agricoles durables permettent** de réduire la conversion des terres et d'accroitre la sécurité alimentaire ;	
2. Des alternatives **durables** aux pratiques actuelles de **l'énergie du bois** sont adoptées ;	
3. Les institutions et les parties prenantes du **secteur forestier et des zones protégées** disposent des capacités et du cadre juridique nécessaires pour promouvoir, surveiller et appliquer la gestion durable des forêts ;	
4. Les futurs **projets d'infrastructure et d'exploitation minière et d'hydrocarbures minimisent leur empreinte globale ;**	
5. Les décisions en matière d'**aménagement du territoire** garantissent une représentation équilibrée des intérêts sectoriels et préservent les forêts, et une **meilleure sécurité d'occupation** n'incite pas à la conversion par des individus ou des communautés ;	
6. La croissance démographique et la migration vers les forêts et les fronts forestiers sont ralenties ;	
7. **Une meilleure coordination interministérielle et une meilleure gouvernance** qui se traduisent par des autorisations et un régime fiscal des activités économiques qui ne poussent pas les acteurs économiques à la conversion des forêts et aux activités illégales, ainsi qu'un **climat commercial** favorable aux investissements respectueux des forêts.	**1 789 468 $**

Table des matières

I. Analyse de la situation : 5

II. Stratégie du programme 11

A. Objectifs, résultats attendus et théorie du Changement 11

B. Description du programme et de l'approche de mise en œuvre 14

III. Arrangements de gouvernance: 18

A. Principe de supervision du projet d'appui 18

B. Mode opératoire, supervision et reddition de comptes 18

C. Comité de pilotage et comité technique 19

IV. Transparence financière: 19

V. Capacité et expérience des organisations de mise en œuvre : 20

VIII. Matrice de Résultats du programme 21

IX. Gestion du risque: 22

X. Suivi & évaluation: 28

A. Narratif sur le suivi & évaluation 28

B. Intégration de la dimension du genre 29

C. Exploitation sexuelle, harcèlement et abus 29

D. Sauvegardes de Cancun 30

E. Gestion des plaintes 30

F. Fraude et abus de fonds 30

XI. Communication et visibilité : 31

Annexe 1 : Budgets Et Plans De Travail 32

Annexe 2: Plan De Communication Et De Visibilité 33

DOCUMENT DE PROGRAMME

I. Analyse de la situation :

Deuxième plus grand massif forestier tropical après les forêts amazoniennes, les forêts du bassin du Congo couvrent une superficie d'environ 241 millions d'ha en 2015 (FAO, 2015). Avec un couvert forestier estimé à 23,6 millions d'hectares en 2015 (AGEOS, 2016), le Gabon possède environ 18% des forêts des bassins du Congo. La forêt occupant 88% de son territoire national, le Gabon fait office de grand pays forestier présentant de ce fait un potentiel important pour l'atténuation des changements climatiques dans le secteur de l'Utilisation des terres, du changement d'utilisation des terres et de la foresterie (UTCF).

Au Gabon, le secteur de l'UTCF est de loin le premier puits de carbone (biomasse et sols) avec une séquestration moyenne de 81,1 MteqCO2/an sur la période 1990-2015. Mais dans le même temps, le secteur UTCF est aussi la première source d'émissions de gaz à effet de serre (GES) avec une moyenne de 47,3 MteqCO2/an sur la même période.

En 2000, l'UTCF était responsable d'environ 93 % des émissions de GES du Gabon. Ces émissions étaient notamment liées à la déforestation (6,7 MteqCO2/an) et surtout à la dégradation forestière (74,3 MteqCO2/an) (PR, 2015).

Le Gabon procède actuellement à un réexamen de l'estimation de ses émissions/suppression des émissions de GES et à une réécriture de sa Contribution déterminée au niveau national (CDN) aux fins de la CCNUCC. Ces activités ont été financées par la Proposition de préparation (RPP) soumise par le Gabon au Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier (FCPF) et par CAFI

Reconnaissant l'importance de la problématique du changement climatique, le Gabon s'engage dans cette voie avec sa stratégie de développement à faibles émissions (LEDS), qui vise à optimiser le développement économique et à devenir une économie émergente tout en préservant les écosystèmes et la biodiversité et en contribuant aux efforts mondiaux en faveur du climat.

La protection de l'environnement est un principe fondamental inscrit dans la Constitution du Gabon, et la SDEL du pays s'appuie sur une histoire de leadership environnemental qui s'étend sur trois décennies. En 1993, le Gabon a adopté sa première loi sur l'environnement, définissant les principes de base pour guider la politique nationale en matière de protection de l'environnement. Depuis lors, le Gabon a progressé vers sa politique actuelle de développement durable, marquant des réalisations indéniables en matière de sylviculture durable, de création d'aires protégées, de politique de lutte contre le changement climatique et de planification et de suivi de l'utilisation des sols.

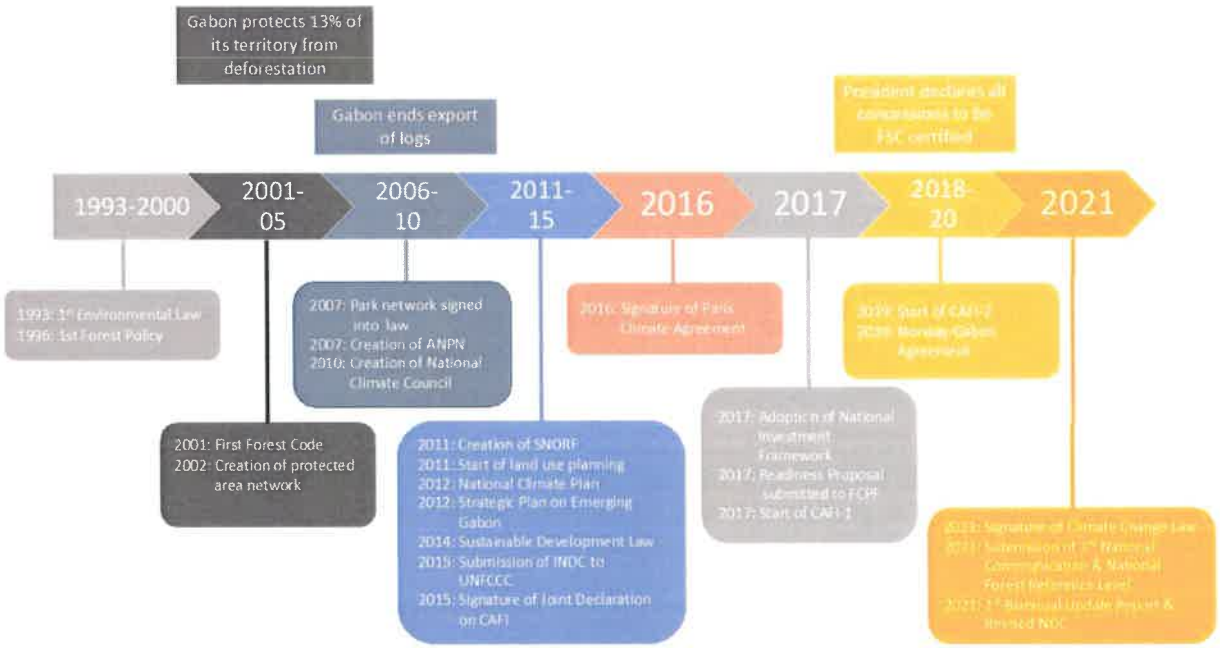


Figure 1. Chronologie des réalisations du Gabon en matière de réduction des émissions de GES

En reconnaissance des réalisations du Gabon, la Norvège a conclu un partenariat historique avec le pays en 2019 afin de fournir 150 millions de dollars au Gabon à la fois pour la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et à la dégradation, et pour l'absorption de dioxyde de carbone par les forêts naturelles. En juin 2021, après que des experts indépendants ont vérifié les résultats du Gabon en matière de réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts (principalement issues des activités forestières), le Gabon s'est vu accorder un premier paiement de 17 millions de dollars. Ces paiements récompensent les réductions d'émissions réalisées en 2016 et 2017, par rapport aux niveaux d'émissions annuels de 2006 à 2015. Ils sont le résultat d'un travail technique important réalisé par le gouvernement pour décrire et valider les valeurs historiques d'émission et de suppression de carbone du pays, définies par le niveau de référence forestier national REDD+ (juin 2021). Des paiements supplémentaires pour les années postérieures à 2017 sont prévus dans un avenir proche.

En vue de recevoir ces paiements, le gouvernement a soumis un cadre d'investissement national CAFI 3 au Conseil d'administration du CAFI pour approbation en 2021. Les programmes définis dans le cadre du NIF CAFI 3 maintiennent et s'appuient sur les activités définies dans les documents de programme CAFI 1 et 2. Des activités supplémentaires du FNI soutiennent les engagements définis dans la CDN du Gabon et d'autres engagements internationaux en matière de conservation des forêts et de la biodiversité d'atténuation du changement climatique par le secteur UTCF. Quatre sous-impacts sont prioritaires : réduire les émissions de gaz à effet de serre, éviter ou minimiser les émissions futures, améliorer l'absorption du dioxyde de carbone et la séquestration du carbone par la conservation des forêts HCS et HCV, et renforcer les capacités de conception, de mise en œuvre et de suivi des programmes nationaux d'atténuation du changement climatique (Figure 2). Les activités qui conduisent à ces impacts produiront d'importants co-bénéfices, y compris le renforcement de la capacité nationale et l'amélioration des moyens de subsistance, en particulier des communautés rurales et dépendantes des forêts.

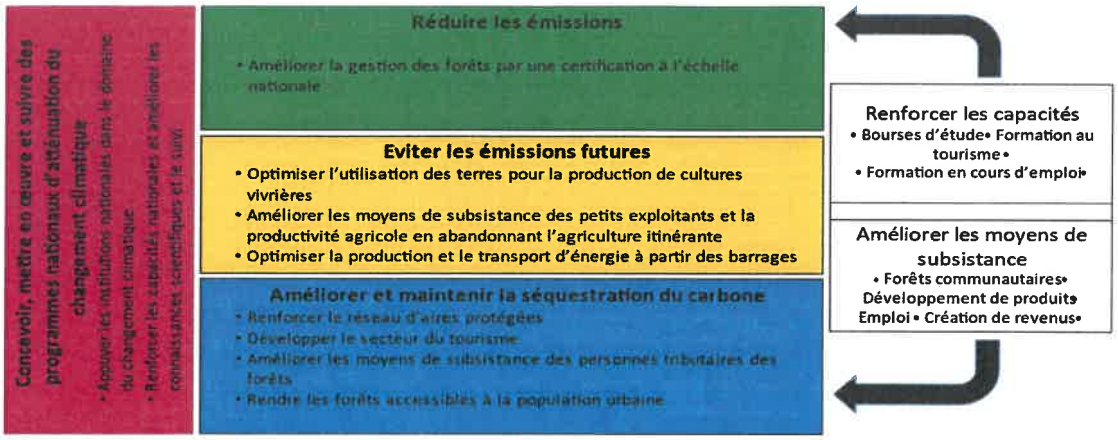


Figure 2. Cadre pour CAFI 3 (cases en couleur), axé sur quatre produits et deux thèmes transversaux.

Le 22 juin 2021, la Norvège a annoncé le versement d'un premier paiement basé sur le résultat, en lien avec l'Accord passé avec le gouvernement gabonais, au travers l'Initiative pour la Forêt d'Afrique Centrale (CAFI 3). Ce paiement d'un montant d'environ 16 911 020 dollars US, vient récompenser les efforts de réductions et absorptions de gaz à effet de serre issus de la forêt d'une valeur de 3 382 204 tCO2e sur la période 2016-2017 par rapport à la période de référence de 2006-2015.

Le versement de ce premier paiement a été effectué auprès du Secrétariat du CAFI. Le Gabon entrera définitivement en possession de ces fonds, une fois l'ensemble des prérequis remplis. Si le Niveau de Référence des Forêts du Gabon et le Premier Résumé d'Informations sur le Respect des Sauvegardes de Cancun ont été soumis respectivement, en février et janvier 2021, la Contribution Déterminée au niveau Nationale révisée devra être soumise auprès de la CCNUCC, une fois validée au niveau national.

Pour ce premier paiement, cinq (05) documents de programmation, dont le présent document, devraient être validés au niveau national, par le biais d'un comité technique CAFI 3 :

- **Programme 1 - Réduire les émissions grâce à une meilleure gestion forestière : mise en œuvre d'un processus de certification et la foresterie communautaire à l'échelle nationale au Gabon :**

Le choix stratégique porté sur le volet de la certification forestière s'inscrit dans l'engagement pris par le Chef de l'Etat, son Excellence Ali Bongo Ondimba, de certifier l'ensemble des concessions forestières FSC au plus vite. Ce programme est donc destiné à soutenir les efforts déployés par l'État gabonais pour : 1) assurer une gestion forestière durable grâce à la certification, tout en réduisant au maximum les émissions de CO2 du secteur forestier ; 2) réduire l'exploitation forestière illégale et le non-respect des lois forestières grâce à une mise en application plus efficace des lois et (3) améliorer, formaliser et développer le secteur de la gestion communautaire des forêts dans tout le pays. Pour réduire les émissions de CO2 provenant du secteur forestier, un programme de certification forestière à l'échelle nationale sera élaboré et mis en œuvre. Le programme poursuivra trois objectifs, avec un budget total combiné sur 8 ans de 34 millions de dollars US. Cependant pour le premier versement un budget d'environ 2,9 million dollars US. Les entités impliquées sont Le Conseil national climat (CNC), le Ministère en charge des Forêts et de la commercialisation du Bois, l'Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêt Bois (AEAFFB), l'Agence Gabonaise de Normalisation (AGANOR), l'Agence nationale des parcs nationaux (ANPN) et The Nature of Conservancy (TNC) comme agence fiduciaire.

- **Programme 2 - protection contre l'empiètement des aires protégées**

L'objectif global de ce programme est de soutenir l'engagement du Gabon envers la CCNUCC en mettant en œuvre des solutions climatiques naturelles à l'échelle nationale qui augmentent la séquestration du carbone et diminuent les émissions de carbone grâce à une meilleure gestion des terres. Le programme vise spécifiquement à conserver et à améliorer le potentiel de séquestration du carbone dans les forêts en protégeant les forêts HVC et HCS importantes contre l'empiètement (zones nationales protégées) et en étendant le réseau de zones protégées. Les forêts naturelles qui ne bénéficient pas d'une forme de protection en Afrique centrale sont souvent affectées à des activités forestières commerciales, qui produisent la majorité des émissions de CO2 au Gabon, et/ou sont converties pour la production agricole. Ainsi, la création d'un réseau d'aires protégées a été un point d'ancrage de la stratégie de développement durable du Gabon et une plateforme centrale pour assurer le potentiel de séquestration du carbone à long terme des forêts tropicales. La conservation des aires protégées existantes contre l'empiètement est le fondement de la réalisation des objectifs de réduction des émissions et de conservation des forêts du Gabon. Ce programme est déjà porté par le financement CAFI 2 à hauteur de 3 millions de dollars américain USD. 9 millions de dollars américain USD supplémentaires seront attribués pour la pérennisation de cette activité dans le cadre des premiers paiements reçus de CAFI. Ce programme fait intervenir le CNC comme organe de coordination, l'ANPN et le Ministère en charge des aires protégées comme entités de mise en œuvre et le PNUD comme agence fiduciaire.

- **Programme 3 - arboretum, jardins botaniques et plantation urbaine d'arbre**

Le Gabon vise à maintenir son statut actuel, où ses forêts absorbent plus de carbone que le pays n'en émet, au-delà de 2050. Pour ce faire, les citoyens gabonais devront soutenir les politiques gouvernementales de conservation des forêts et d'atténuation du changement climatique à long terme des politiques gouvernementales de conservation des forêts et d'atténuation du changement climatique. Ce projet, défini dans le cadre de la NIF CAFI 3 du Gabon, est conçu pour permettre aux populations urbaines d'accéder à des jardins forestiers et à des parcs urbains, en mettant l'accent sur l'éducation en matière de forêt, de biodiversité et de climat. Plus précisément, le programme vise à créer un jardin botanique national à l'Arboretum Raponda Walker, créer un minimum de 5 parcs urbains boisés à Libreville, planter des arbres le long des boulevards de la ville, mettre en place un programme d'éducation "1 personne - 1 arbre" et une initiative d'éducation et de plantation d'arbres à l'échelle nationale - avec l'objectif de planter un total de deux millions de semis/arbres à l'échelle nationale - et concevoir et mettre en œuvre un programme national d'éducation et de sensibilisation sur l'environnement. Ce programme nécessite un budget sur 8 ans de 20 millions de dollars américains. Pour la première année, 1.824.000 dollars américains, issus du premier paiement CAFI 3, sera attribué à ce programme. Les entités impliquées dans ce projet sont essentiellement le Ministère de la forêt, celui en charge de l'éducation national, et l'ANPN avec l'appui de partenaire comme l'UNESCO, le CNC et avec le PNUD comme agence fiduciaire.

- **Programme 4 - surveillance écologique et forestière à long terme.**

Le Programme de recherche et de surveillance des écosystèmes forestiers du Gabon est soutenu par le gouvernement gabonais dans le cadre de sa participation à l'Initiative pour les forêts d'Afrique centrale (CAFI). Ce programme renforcera le SNORNF afin d'améliorer la connaissance et la compréhension de la dynamique et des tendances des écosystèmes forestiers en réponse au changement climatique, d'améliorer la surveillance écologique et de soutenir les sites de recherche et de surveillance écologiques à long terme (abrégé en anglais LTERM), et de renforcer les capacités en matière de changement climatique grâce à une formation supérieure rigoureuse. Le programme nécessite un investissement de 22 millions de dollars sur 8 ans. Pour la première année, 2 400 000 dollars américains seront fournis par le premier paiement CAFI 3. TNC, l'ANPN, le CENAREST, l'IRET, la Station d'Etudes de Gorille et de Chimpanzé de la Lopé (SEGC) et le CNC seront en charge de coordonner, mettre en œuvre et gérer le projet.

Le tableau ci-dessous présente la croissance du programme depuis le début et pour les deux prochaines années.

	CAFI 1	CAFI 2	CAFI 3 Yr. 1	CAFI x	CAFI 3 Yr. 2&3	Agency
Impact 1. Réduire les émissions de GES						
Amélioration de la gestion forestière par la certification à l'échelle nationale		$4 008 555,00	$1 428 536,00		$2 545 773,96	TNC
Amélioration de l'application de la loi (indicateur indirect de la diminution de l'exploitation forestière illégale)		$2 823 516,00	$139 100,00		$405 530,00	TNC
Développement des forêts communautaires			$1 367 460,00		$7 820 630,00	TNC
Impact 2. Eviter ou Minimiser les émissions futures						
Intensification de l'agriculture industrielle dans les zones de haute qualité, mais à faible teneur en carbone et à faible valeur de conservation.		$2 168 120,00			TBD	UNDP
L'impact de la l'agriculture itinérente sur brulis diminue et les revenus augmentent					$6 000 000,00	SFG
La production et la transmission d'énergie sont optimisées pour minimiser les impacts sur les forêts.					TBD	TNC
Impact 3. Améliorer l'absorption du dioxyde de carbone et la séquestration du carbone par la conservation des forêts à HSC et HVC						
Le réseau des parcs nationaux est bien géré et protégé contre les empiètements.			$9 025 878,00		$20 000 000,00	UNDP/TBD
Création de zones protégées et de zones tampons et protection contre l'empiètement le long des régions frontalières contestées entre le Gabon et le Congo		$2 999 809,20				UNDP
Développement d'une industrie touristique rentable qui contribue à la gestion financière des zones protégées et réduit l'empiètement.					TBD	TBD
Amélioration de l'accès des populations tributaires des forêts aux services de base.					TBD	TBD
Les populations urbaines ont accès aux forêts et aux parcs.			$1 824 046,83		$9 652 444,75	UNDP/UNESCO
Impact 4. Renforcer les capacités de conception, de mise en œuvre et de suivi de programmes nationaux d'atténuation du changement climatique.						
Soutenir les institutions nationales pour améliorer la gouvernance climatique			$722,000	**$767,468**	$2 000,00	UNDP
Soutenir les programmes de recherche et de surveillance des forêts nationales et du climat.	$18,000.00		$2 492 310,00		$6 968 763,00	AFD/TNC/TBD
Total	**$18,000,000.00**	**$12 000 000,20**	**$17 000 000,00**	**$767,486**	**TBD**	

De ce tableau on retient que les activités du Programme CAFI au Gabon augmentent de façon spectaculaire en termes de portée, de complexité et de nombre de partenaires de mise en œuvre

nationaux et d'organismes de contrôle judiciaire. Cependant les approches de mise en œuvre au niveau sectoriel ont été développé en silos, ne favorisant pas un partage de connaissance et un cadre collaboratif entre les différentes institutions impliquées manquant parfois des outils nécessaires pour assurer l'efficacité de leurs programmes. Sur la base des leçons tirées de la mise en œuvre du programme de CAFI 1 et. CAFI 2, et avec l'évolution du Programme CAFI qui inclut des projets plus vastes et plus complexes, il parait indispensable que les institutions gabonaises responsables des initiatives climatiques soient renforcées avec des ressources techniques et humaines nécessaires à la mise en œuvre de ces programmes, et en mettant également l'accent sur la coordination et la communication pour favoriser une synergie dans les stratégies et orientations à l'échelle nationale.

Dans cette optique, le Conseil d'Administration de CAFI a décidé de fournir un appui pour le renforcement des capacités de gestion et de coordination du Conseil National Climat, entité assurant le suivi des programmes, en plus de renforcer le dialogue et la collaboration interministérielle afin de garantir un succès dans de la mise en œuvre du Plan d'Investissement Nationale (NIF) et des programmes CAFI au Gabon.

II. Stratégie du programme

A. Objectifs, résultats attendus et théorie du Changement

Objectif général : Assurer un pilotage, une coordination et un suivi à un haut niveau, des Programmes CAFI et une amélioration caractère intersectoriel et inclusif, de la gouvernance climatique au Gabon. L'impact recherché de ce programme consiste à renforcer les capacités du Conseil National Climat, au travers de son Unité de Gestion du Projet (UGP) et appuyer la mise en place d'un mécanisme de coordination intersectorielle à haut niveau, inclusif et performant, permettant une appropriation nationale et un alignement progressif des efforts en faveur de la conservation des forêts et des actions d'atténuation aux changements climatiques.

Aussi, 3 objectifs spécifiques sont relevés :

1. Renforcer les capacités de l'Unité de Gestion de Projet (UGP) afin d'assurer la coordination et le suivi des Programmes CAFI de façon efficace et efficiente.

2. Instaurer un cadre de dialogue et de collaboration interministériel, à caractère multisectoriel et inclusif permettant l'implication des différents acteurs dans la mise en œuvre des Programmes CAFI et dans la gouvernance climatique.

3. Promotion d'une communication efficace pour sensibiliser et vulgariser l'effort du Gouvernement du Gabon sur les initiatives de conservation forestières et d'atténuation du changement climatique au niveau national et international.

Pour atteindre ces objectifs, un programme d'appui sur une durée initiale de 2 ans sera mis œuvre. Les résultats attendus du programme sont présentés ci-dessous en accord avec les priorités définies et leur faisabilité sur cette première durée de mise en œuvre.

Résultat 1 – Les capacités de l'Unité de Gestion de Projet (UGP) sont renforcées pour assurer un meilleur pilotage et une coordination efficace des Programmes de CAFI.

Sur cette première période pilote de 2 ans, il s'agira de développer et tester les outils qui permettront à ceux-ci de coordonner et suivre de manière performante, la mise en œuvre et le suivi des Programmes CAFI mis en œuvre au Gabon.

1. **Le capital humain et les ressources techniques sont mis à la disposition de l'UGP pour accroitre ses capacités en matière de gestion et coordination de programme**, les différentes ressources seront recrutées et positionnées au sein de l'UGP. Le profilage se fera de façon exhaustive, afin de soutenir le suivi de toutes les activités mises en œuvre par les agences d'exécution (voir l'organigramme 2 CAFI MOD – Figure 3).

2. **Les capacités de l'entité de coordination sont renforcées par un appui transversal continu pour la mise en place d'un système de suivi et traitement des données carbone favorisant le transfert de compétences au niveau national** – afin d'assurer que toutes les compétences techniques sont couvertes, l'entité explorera la collaboration avec des organes et/ou expertises techniques étrangères outillées dans des domaines pointus orientés vers les besoins du Gabon. Ce qui permettra d'assurer le suivi de la commercialisation des résultats de réduction des émissions et des paiements basés sur le résultat.

Résultat 2 – Un cadre de concertation et de collaboration interministériel est déployé et facilité, pour renforcer les capacités institutionnelles pour la gouvernance du climat au Gabon.

Il s'agira de mettre un place un canal efficace de collaboration, de dialogue et de prise de décision interministériel au sein du CNC.

1. **Renforcer les équipes au sein des ministères pour qu'ils soient outillés pour s'engager dans les initiatives nationales liées au climat** – Participer aux COPs, participer au dialogue national, participer à l'alignement et la cohérence des politiques, contribuer à la mise en place de stratégies et réglementations nationales et sectorielles ;

2. **Mettre en place un cadre de gouvernance des programmes CAFI bien défini**_Un système de gouvernance CAFI 3 sera mise en place afin d'accompagner le Gabon dans la gestion autonome des fonds issus des PBRs, notamment par la création d'un comité national CAFI 3 et d'organes techniques d'appui.

Résultat 3 – Une communication efficace est promue pour sensibiliser et vulgariser l'effort du Gouvernement du Gabon sur les initiatives de conservation forestières et d'atténuation du changement climatique au niveau national et international.

Il s'agit de mettre en place une stratégie de communication cohérente pour sensibiliser et vulgariser les étapes et résultats des programmes environnementaux dans le pays, et préparer les bases d'une sensibilisation communautaire avec des relais d'informations déployés sur le territoire

1. **Un plan de communication est redéfini et mis en œuvre pour informer sur le suivi des jalons clés et des réalisations des Programmes CAFI et autres activités liées à la gouvernance climatique au Gabon**. Celui-ci inclura le développement de rapports périodiques (newsletters) de suivi de la coordination sur différents canaux et à des fréquences à déterminer, l'animation d'un site internet ainsi que la sélection d'un Consultant en communication pour piloter un déploiement et un suivi des indicateurs de visibilité ;

2. **Une stratégie de communication est mise à jour pour couvrir les besoins de communication sur l'environnement à l'échelle du territoire national –** pour soutenir une implication des collectivités territoriales, des relais communautaires alternatifs et d'autres acteurs susceptibles de générer une appropriation et un engagement des communautés et populations en faveur de la conservation et de l'atténuation des changements climatiques.

Le schéma ci-dessous illustre la théorie du Changement suivi par le présent programme.

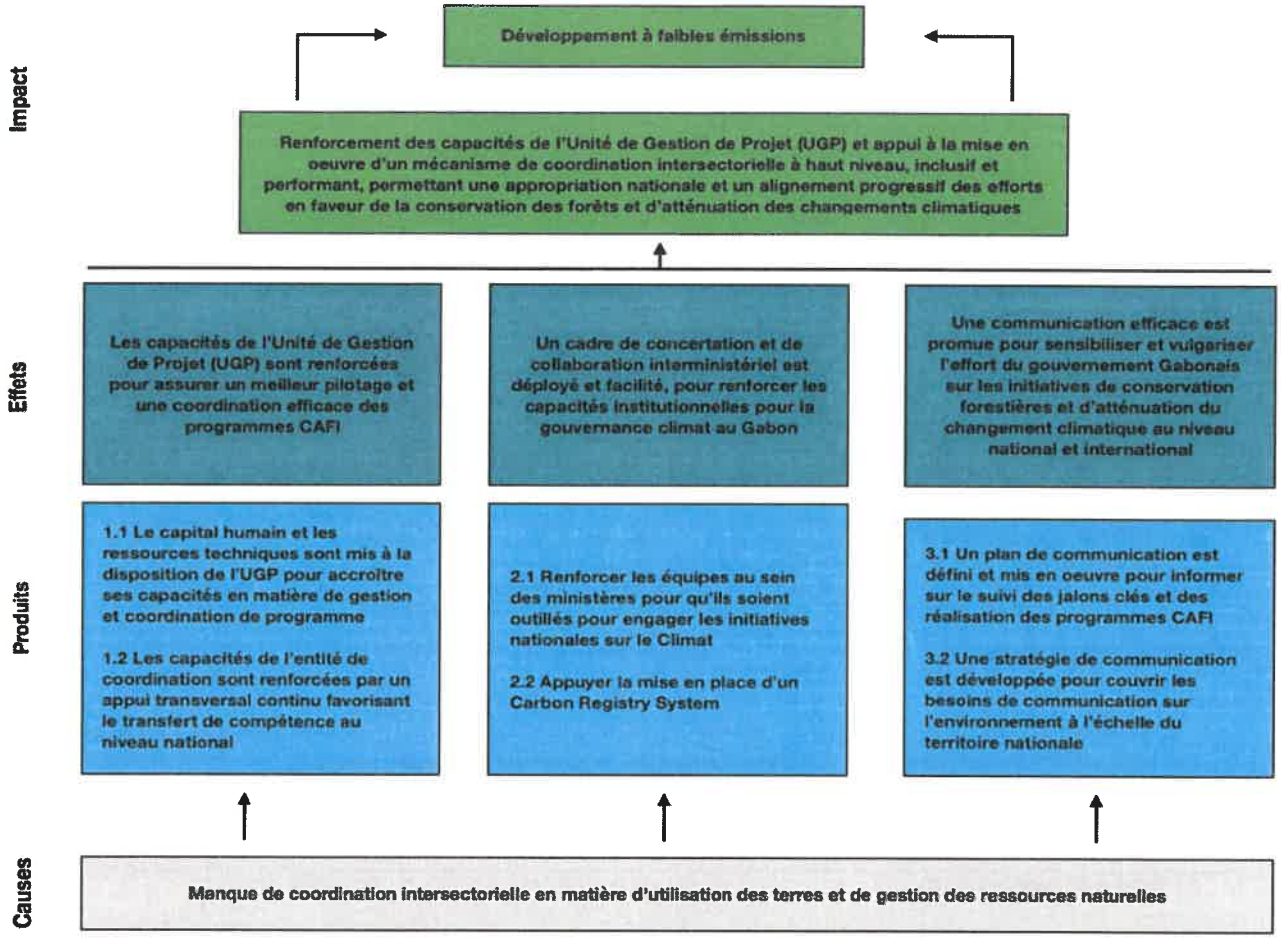


Figure 3: Théorie du changement du programme d'appui à la coordination et au suivi des engagements de LOI

B. Description du programme et de l'approche de mise en œuvre

Le programme, mis en œuvre sur une durée de deux (02) ans aura pour objectifs spécifiques de renforcer les capacités de l'Unité de Gestion de Projet (UGP) afin d'assurer la coordination et le suivi des Programmes CAFI de façon efficace et efficiente, en plus d'instaurer un cadre de dialogue et de collaboration interministériel, à caractère multisectoriel et inclusif permettant l'implication des différents acteurs dans la mise en œuvre des Programmes CAFI et dans la gouvernance climatique.

Résultat 1 – Les capacités de l'Unité de Gestion de Projet sont renforcés pour assurer un meilleur pilotage et une coordination efficace des programmes de CAFI

L'atteinte des objectifs du projet est d'abord conditionnée par le maintien de l'unité de gestion de projet CAFI (UGP) qui a la responsabilité de coordonner et d'assurer la gestion opérationnelle des programmes CAFI initiaux. La poursuite des activités au-delà du CAFI 1 et 2, le prolongement du personnel habilité et actif, la tenue régulière des sessions de travail, la mise à disposition d'un cadre de travail et d'équipement fonctionnel, et l'harmonisation et la compréhension globale des procédures d'engagement fiduciaire des différents organes d'exécution associés sont centrales à l'effectivité du cadre de gestion et de coordination de l'UGP, les produits développés visent à soutenir et dynamiser ce fonctionnement.

Activités à mener

Produit 1.1 Le capital humain et les ressources techniques sont mis à la disposition de l'UGP pour accroitre ses capacités en matière de gestion et coordination de programme

Cet élément s'articulera notamment par le recrutement des différents postes présentés dans l'organigramme suivant :

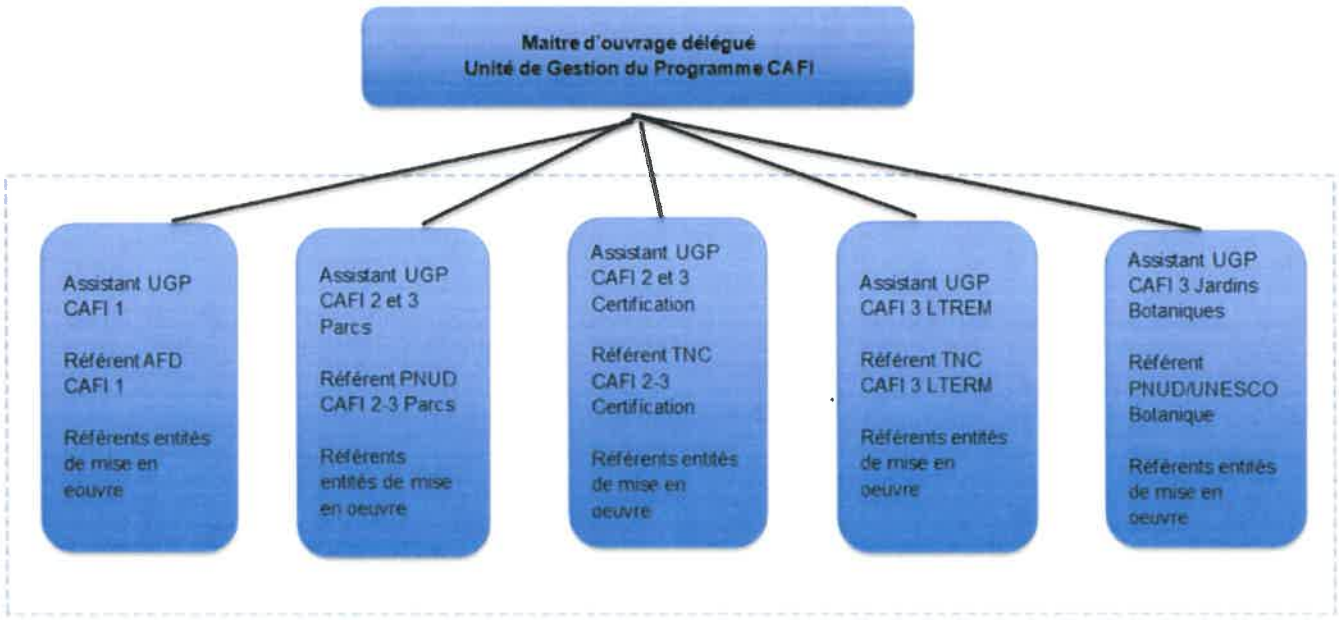


Figure 4 – Organigramme prévisionnel de l'Unité de Gestion de Projet

La maitrise d'ouvrage déléguée sera le rôle transversal de cette unité de gestion de projet, qui continuera à déployer une équipe complète de coordination et de suivi pour chacun des programmes.

Afin d'assurer un suivi rapproché des activités de mise en œuvre avec les organes d'exécution associés, elle incorporera également les référents des activités bénéficiaires ainsi que les référents/points focaux des agences assurant la gestion fiduciaire. Cette équipe, rattaché au Coordinateur de l'UGP, aura pour mission de suivre et accélérer le décaissement et l'atteinte des résultats sur les différents programmes.

Produit 1.2 Les capacités de l'entité de coordination sont renforcées par un appui transversal continu favorisant le transfert de compétences au niveau national et le suivi de la commercialisation des résultats de réduction dans le cadre de PBRs.

Recrutement d'une expertise transversale nationale et internationale pour renforcer les capacités de l'UGP hors du champ de l'exécution du projet. Il s'agira, entre autres, d'expertises sectorielles ou techniques précises (ex. expertise en comptabilité et gestion des données carbone, expertise en soumission de dossiers PBRs) etc. qui appuieront le CNC de façon générale, l'UGP et les ministères sectoriels pour maximiser les compétences autour du marché carbone et des PBR. En fonction des besoins, le CNC et/ou la MOD pourra faire appel à des experts et consultants internationaux, qui auront pour but de mener des études stratégiques pour le CNC avec comme optique de transférer les compétences au niveau national. L'objectif est de pérenniser les acquis et rendre les équipes autonomes dans ces requêtes spécifiques.

Résultat 2 – Un cadre de concertation et de collaboration interministériel est déployé et facilité, pour renforcer les capacités institutionnelles pour la gouvernance du climat au Gabon.

La Lettre d'Intention fixe un certain nombre de principes et jalons auxquels se sont engagés les parties pour l'atteinte de ses objectifs. L'atteinte de ces jalons nécessite d'une part la mise en place d'une structure de gestion performante, agile et efficace, et d'autre part un travail de concertation et de mise en cohérence pour une collaboration intersectorielle favorisant une approche unifiée sur les questions relatives à la gouvernance climatique au Gabon. En effet, la programmation des investissements doit être effectuée en assurant un alignement sur les priorités sectorielles du Gouvernement et les efforts conduits par les partenaires dans les différents secteurs clés. Le cadre de concertation travaillera sous la responsabilité du Comité National, en charge du suivi de la mise en œuvre du NIF et de la Lettre d'Intention.

Activités à mener

Produit 2.1 Renforcer les équipes au sein des ministères pour qu'ils soient outillés pour s'engager dans les initiatives nationales liées au climat

Au sein de chaque ministère sectoriel, des cadres déjà présents dans les organes techniques et administratifs seront outillés, formés et leurs capacités seront renforcées pour suivre de façon concertée les actions menées par le CNC et l'UGP dans le cadre des programmes CAFI. En plus de faciliter le dialogue sectoriel et techniques sur les politiques publiques, engagements et actions développés au sein de leurs administrations respectives, ces derniers joueront également un rôle de point focaux des actions des Programmes CAFI et des enjeux du NIF dans leurs tutelles. Ils participeront aux COPs et autres conférences internationales pour y représenter le Gabon dans les discussions sectorielles et permettront d'influencer et de contribuer à la mise en place de stratégies et réglementations nationales et sectorielles plus précises au bénéfice de la gouvernance climatique. Il pourra également s'agir d'appuyer les concertations de manière efficace (ateliers conjoints, appui à l'identification de représentants communs aux ateliers, etc.)

Produit 2.2 Mettre en place un cadre de gouvernance des programmes CAFI bien défini

Les organes de gestion de la mise en œuvre du Plan d'investissement élaboré dans le cadre des Paiements basés sur le Résultat en lien avec l'accord avec l'Initiative pour la Forêt d'Afrique centrale et d'autres initiatives de PBRs sont :

- Le Comité National
- Le Secrétariat Exécutif
- Les conseils consultatifs thématiques
- Le groupe de travail d'experts techniques

Le Comité National est l'organe d'orientation politique, de supervision et de décision pour la mise en œuvre du plan d'investissement CAFI 3 ou tout autres plans d'investissement de PBRs

Il a pour principales missions de :

- Proposer des mesures normatives et législatives pour la mise en œuvre du Plan d'Investissement CAFI 3 ou tout autres plans d'investissement basés sur le résultat;
- Favoriser l'intégration et la synergie entre les politiques publiques sur les forêts, la biodiversité et le changement climatique ;
- Approuver la documentation technique et les informations sur les conditions d'accès aux paiements pour les résultats des politiques et actions en faveur de l'atténuation au changement climatique dans le pays ;
- Définir des lignes directrices, des règles et des critères surs :
 - L'éligibilité à l'accès aux paiements pour les résultats basés sur le résultat obtenus par le pays, selon les différents ;
 - La captation, par les entités éligibles, des ressources issues des paiements pour les résultats ; et
 - L'utilisation des fonds provenant des paiements pour les résultats collectés par les entités éligibles ;
- Préparer son règlement intérieur ;
- Gérer les conflits potentiels liées à la mise en œuvre des programmes et projet, sur la base d'un mécanisme de gestion des plaintes, à adopter.

Le Président du Comité National agira comme point focal du Gabon auprès des entités pour la coordination du soutien aux activités d'atténuation au changement climatique en articulation avec le point focal du Gabon auprès de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques.

Le Comité National favorisera la compatibilité entre les Plans de Prévention et de Contrôle de la Déforestation, les politiques publiques pertinentes pour l'atteinte des résultats au Gabon et les obligations du pays en vertu de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques.

Le Comité National comprend :

- Le Ministère chargé de l'Environnement, en qualité de Président ;
- Le Secrétariat Permanent du Conseil Climat, en qualité de représentant du cabinet du Présidence et membre ;
- Un représentant du Secrétariat Général du Gouvernement, membre ;
- Un représentant du Ministère chargé des Affaires Étrangères, membre ;
- Un représentant du Ministre chargé de l'Économie, membre ;
- Un représentant du Ministère chargé de l'Aménagement du Territoire ;
- Un représentant du Ministère chargé du Tourisme, membre ;
- Un représentant du Ministère chargé de l'Energie, membre ;
- Un représentant du Ministère chargé des Mines, membre ;
- Un représentant du Ministère chargé des Hydrocarbures, membre ;
- Un représentant du Ministère chargé de l'Agriculture, membre ;
- Un représentant du Ministère chargé de la recherche scientifique ;
- Deux représentants du Conseil Économique et Sociale, membres ;
- Un représentant des collectivités locales, membre ; et
- Deux représentant de la société civile, membres ;

Le Comité National siège tous les 6 mois sur convocation de son Président, avec la possibilité de se réunir en session extraordinaire sur demande de la majorité de ses membres. Les décisions du Comité National sont prises à la majorité simple des membres présents. Il ne délibère valablement qu'en présence des deux tiers au moins de ses membres. Le Secrétariat Permanent du Conseil National Climat assure le Secrétariat Exécutif. Ce Secrétariat a pour principales missions de :

- Préparer, sur la base des contributions produites par le Groupe de Travail des Experts Techniques, les documents techniques pour accéder aux paiements basés sur les résultats ;
- Développer et mettre en œuvre le système d'information ou un cadre de surveillance des sauvegardes environnementales ;
- Préparer, sur la base des contributions du Conseil Consultatif Thématique concerné, les rapports d'informations actualisés ;
- Proposer, sur la base des résultats des actions d'atténuation, les limites annuelles de collecte de fonds et le prix minimum par tonne de CO2e pour les paiements basés sur les résultats ;
- Délivrer des certificats en reconnaissance des paiements basés sur les résultats reçus ; et présenter, au niveau international, des informations pour faire connaître les résultats obtenus et les paiements associés.

Le Comité National peut établir des Conseils Consultatifs Thématiques ad hoc pour soutenir son travail. Ces Conseils seront composés d'acteurs et d'experts de la société civile, d'entités publiques et privées invités par le Comité National. Un large engagement de la société civile par le biais des conseils consultatifs thématiques est un élément clé pour la réussite de la mise en œuvre des activités au Gabon à toutes ses étapes. Il incombe aux organismes et entités qui participent aux travaux du Comité National ou des Conseils Consultatives Thématiques de prendre en charge les frais de déplacement et de séjour de leurs représentants et spécialistes respectifs, sous réserve des disponibilités budgétaires et financières. La participation au Comité National et aux Conseils Consultatives Thématiques est assimilée à la prestation d'un service public pertinent, sans rémunération.

Le Groupe de Travail d'experts techniques est chargé de fournir des apports techniques pour le processus de mesure, de notification et de vérification des résultats de réduction et peut également soutenir le Comité National. Le Groupe de travail d'experts techniques est composé d'experts techniques, universitaires et d'institutions fédérales réputées dans les domaines du suivi du couvert forestier et de l'utilisation des terres, ainsi que de la mesure des émissions et des absorptions anthropiques dans le secteur forestier.

Résultat 3 – Une communication efficace est promue pour sensibiliser et vulgariser l'effort du Gouvernement du Gabon sur les initiatives de conservation forestières et d'atténuation du changement climatique au niveau national et international.

Afin de participer aux efforts de communication et de vulgarisation des actions et activités mises en place dans le cadre des programmes CAFI et dans le but de favoriser une communication horizontale avec différents acteurs publics, privés et de la société civile, une stratégie de communication sera développée sur deux volets. Un premier chantier sera axé sur une communication interne et interministérielle, un second se concentrera sur des efforts de communication à l'échelle nationale et internationale, pour promouvoir les actions du Gouvernement en faveur de l'atténuation des changements climatiques

Produit 3.1 Un plan de communication est défini et mis en œuvre pour informer sur le suivi des jalons clés et des réalisations des Programmes CAFI et autres activités liées à la gouvernance climatique au Gabon

Ceci comprendra globalement l'élaboration des formats de suivi-évaluation des programmes cohérents harmonisés aux cadres de suivi et évaluation développés dans chaque projet. Ils doivent permettre de couvrir l'ensemble des données des résultats mais promouvoir un partage d'information simple, efficace et didactique. Il s'agira entre autres d'un travail de compilation et de vulgarisation des résultats. Les

formats de communication sont validés par l'UGP mais pourront comprendre des newsletters papiers ou en ligne, des actions sur les réseaux sociaux etc. avec des fréquences de publication à déterminer, l'animation d'un site internet ainsi que la sélection d'un Consultant en communication pour piloter un déploiement et un suivi des indicateurs de visibilité

Produit 3. 1. Une stratégie de communication est développée pour couvrir les besoins de communication sur l'environnement à l'échelle du territoire national et international

Cette activité vise à mettre en place une stratégie de communication 360° dont le déploiement se fera avec l'appui d'un autre programme. Elle aura pour but d'intégrer et d'assurer une implication des collectivités territoriales, des relais communautaires alternatifs comme les ONG et organisations confessionnelles et d'autres acteurs susceptibles de générer une appropriation et un engagement des communautés et populations en faveur de la conservation et de l'atténuation des changements climatique.

III. Arrangements de gouvernance:

A. Principe de supervision du projet d'appui

Sous l'autorité du Comité de Pilotage, le Projet est placé sous la **supervision** du :

- **L'Unité de Coordination du projet :** logé au CNC, elle s'assure que le dispositif d'appui mis en place participe à la bonne atteinte des objectifs escomptés, en termes de coordination et gestion opérationnelle de la mise en œuvre des programmes CAFI. Elle assure également le suivi des activités et l'exécution des budgets en coordination avec le PNUD, et la cohérence avec le cadre de concertation ministériel, les organes d'exécution et les agences fiduciaires du projet ;

- **Programme des Nations Unies pour le Développement** qui agit comme garant de la bonne exécution technique et financière du projet, en assurant un suivi de l'utilisation des fonds et une cohérence globale sur les procédures et la mise en œuvre du projet. Le PNUD appuiera l'UGP dans la supervision des contrats et les personnels recrutés dans le cadre de ce projet afin de fournir une assistance technique et sera sollicité pour des non-objections sur les étapes de décaissement (recrutement des consultants et cabinets d'expertise, recrutement des consultants long et court terme, dépenses et paiements directs, etc.).

- **Les ministères sectoriels (Ministère de l'Économie, Ministère du Budget, Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Energie, Ministère de la Communication),** qui mettront à disposition leur personnel pour bénéficier des activités de renforcement de capacité.

B. Mode opératoire, supervision et reddition de comptes

Le projet sera mis en œuvre selon le nouveau manuel de procédure CAFI, avec une harmonisation des différentes procédures des agences fiduciaires. Le programme des Nations Unies pour le Développement étant le partenaire fiduciaire désigné de ce projet, le Représentant Résident du **Programme des Nations Unies au Gabon** est en charge et redevable pour l'entière gestion fiduciaire de ce projet.

L'Unité de Gestion de Projet assurera la coordination technique et programmatique du Projet avec l'appui du PNUD, toutes les fois que nécessaires. La majorité des activités du projet est mise en œuvre par **l'Unité de Gestion de Projet et les ministères sectoriels**. L'UGP assurera le suivi, la coordination et la mise en œuvre des activités et des budgets directement sous le contrôle fiduciaire du PNUD. L'ensemble des dépenses qu'elle effectue pour les activités du projet sont soumises à la

validation du PNUD, selon les conditions prévues dans le Manuel de Procédure CAFI ; de même que pour les recrutements effectués au cours du projet (expertise court terme recrutée au cours de la mise en œuvre, sur base des besoins ad hoc). Elle rend compte sur l'avancée du projet de façon conjointe aux organes sectoriels et de gouvernances listées dans les activités de communication et de collaboration, mais dispose d'un mécanisme parallèle de suivi et de reporting interne qui sera partagé au PNUD.

C. Comité de pilotage et comité technique

Le **Comité de Pilotage** du projet sera composé de la même manière que ceux du CAFI 1 et 2, avec des membres convoqués selon l'implication. Pour ce programme, en plus des membres assurant la présidence; la coordination, et les membres observateurs, les membres en lien avec la mise en œuvre seront la:

- Le ministre de l'Environnement en qualité de membre décisionnaire ;Les ministères sectoriels (Ministère de l'Économie, Ministère du Budget, Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Energie, Ministère de la Communication), en qualité de membres décisionnaires;
- Le Conseil National Climat, en qualité de membre décisionnaire.

L'UGP assurera le secrétariat du Comité de Pilotage.

Le Comité de Pilotage du projet se réunira au minimum deux fois par an pour :

- Approuver le Plan de travail annuel et s'assurer du suivi de sa mise en œuvre ;
- Faire le suivi budgétaire ;
- Valider les rapports narratifs et financiers du projet.

Des sessions additionnelles peuvent être organisées à la demande de n'importe quel membre du Comité. Les comptes-rendus des rencontres du Comité de pilotage seront rendus disponibles aux membres du Comité au plus tard 10 jours après chaque session.

Le Comité de pilotage peut, à la demande du Comité National, bénéficier de l'appui des Groupes de Travail d'Experts et des Conseils Consultatifs Thématiques, selon les besoins.

IV. Transparence financière:

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) demeure l'organisme le plus transparent de l'ONU et arrive à la troisième place dans le classement des organisations de développement les plus transparentes au monde, selon un éminent indice mondial publié aujourd'hui. L'Indice pour la transparence de l'aide 2020, présenté dans le cadre de la campagne en faveur de la transparence de l'aide *Publish What You Fund* (PWYF), a attribué au PNUD une note de 96,6 sur 100. Un portail de la transparence est accessible à tous https://open.undp.org

La liste complète des politiques et procédures en matière de gestion des ressources financières applicables aux activités menées par le PNUD est disponible au lien suivant : https://popp.undp.org/SitePages/POPPBSUnit.aspx?TermID=682d4c54-a288-412d-bfecce5587bbd25c&Menu=BusinessUnit

En matière d'audit, celui des activités du PNUD est effectué par des auditeurs externes et / ou internes:

- **Audit externe**: rempli par le Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies (BoA); et
- **Audit interne** : affecté au Bureau de l'audit et des investigations (OAI).

La charte de l'Office définit l'objet, l'autorité, les politiques et les procédures applicables.

Le recrutement de la firme d'assistance technique, qui exécutera la majorité des activités du projet, dépassant 1 million USD, sera recrutée par appel d'offres concurrentiel en conformité avec les règles propres du PNUD en la matière. Les règles en matière de procurement sont disponibles au lien suivant https://www1.undp.org/content/undp/fr/home/operations/procurement/overview.html et seront strictement appliquées.

Plus d'informations sur les procédures applicables à la sélection de bénéficiaires de financements sont également accessibles au lien suivant :
https://popp.undp.org/SitePages/POPPSubject.aspx?SBJID=469&Menu=BusinessUnit&Beta=0

V. Capacité et expérience des organisations de mise en œuvre :

Le Secrétariat de CAFI dispose d'une expérience et d'une expertise unique dans l'appui à la coordination de la mise en œuvre des engagements des pays de la région du Bassin du Congo pour la protection et la gestion durable des terres et ressources naturelles, et dans la conduite d'un dialogue politique et technique pour le développement de politiques et stratégies appropriées portant sur ces mêmes enjeux. Établi dans la division BPPS du PNUD depuis la création de CAFI, et depuis 2021 au sein du MPTF-O, il participe depuis la création de l'initiative au développement du portefeuille du Fonds fiduciaire et à la mise en cohérence des stratégies et initiatives dans les différents pays. Déjà accompagnateur des organes de coordination nationaux établis au Gabon, il apportera dans ce projet ses compétences.

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) est la plus grande agence d'aide au développement des Nations unies, opérant dans 166 pays à travers le monde. Le PNUD met l'accent sur le développement des capacités locales en vue d'une autosuffisance et d'une prospérité à long terme. Il administre des projets visant à attirer les investissements, la formation technique et le développement technologique, et fournit des experts pour aider à construire des institutions juridiques et politiques et à développer le secteur privé. Ce large éventail d'expériences et de compétences, associé à l'accès du PNUD à un large éventail de personnel international, profitera au Gabon dans le développement des activités d'aménagement de la ville et du jardin botanique définies dans le Résultat 1.

Au Gabon, le PNUD a actuellement plusieurs programmes actifs, œuvrant pour l'éradication de la pauvreté, la réduction des inégalités notamment de genre, la bonne gouvernance et le développement durable. De manière spécifique, le PNUD Gabon appuie le gouvernement dans la mise en œuvre de ses programmes de développement en ligne avec le Plan Stratégique Gabon Émergent (PSGE) et les Objectifs de Développement Durable (ODD). De manière spécifique, le PNUD Gabon appuie le gouvernement dans la mise en œuvre de ses programmes de développement en ligne avec le Plan Stratégique Gabon Émergent (PSGE) et les Objectifs de Développement Durable (ODD). Sur la base des priorités nationales définies dans le PSGE, le Programme du PNUD au Gabon a 3 trois objectifs principaux :

- Promouvoir et la diversification des sources de croissance, notamment en encourageant le socio- et l'autonomisation des jeunes, tout en luttant pour la réduction des inégalités et de la pauvreté ;
- Encourager les efforts du Gabon pour assurer une gestion durable des ressources pour les futures mais aussi pour faire face aux environnementaux et aux enjeux du changement climatique ;
- Contribuer au renforcement de la gouvernance économique, démocratique et environnementale, afin d'améliorer la gouvernance à tous les niveaux de l'État.

Le PNUD est actuellement le partenaire de mise en œuvre pour le programme CAFI-2 d'Expansion des aires protégées et optimisation de l'utilisation des terres. Les agences gouvernementales partenaires

sont satisfaites de la mise en œuvre de ces programmes à ce jour et font d'une forte volonté de continuer à travailler avec le PNUD pour les futures initiatives CAFI 3.

Le Conseil National Climat (CNC) a été créé par le Président de la République du Gabon à la suite de la Conférence des Parties sur le changement climatique en décembre 2009. Le décret n°0122/PR/MRPICIRNDH portant et des attributions, de l'organisation et du fonctionnement du Conseil a été signé le 23 avril. 2010.

Au lendemain de la Conférence des Parties sur le Changement Climatique de Copenhague qui s'est tenue en décembre 2009, le Président de la République du Gabon a décidé de créer le CNC. Le Décret n°0122/PR/MRPICIRNDH portant création, attributions, organisation et fonctionnement du CNC a été signé le 23 avril 2010.

Le CNC est directement présidé par le Président de la République. Il est composé du Premier ministre, qui joue le rôle de vice-président, et des représentants de 12 ministères, qui sont membres. Il comprend un Comité de Gestion, un Secrétariat permanent et neuf Comités techniques sectoriels (énergie ; industrie ; agriculture, forêt et pêche ; transport ; déchets ; sensibilisation ; formation et recherche ; télécommunication).

Le CNC a pour mission principale l'élaboration et l'orientation stratégique de la politique nationale en matière de changements climatiques. Il doit donc logiquement être impliqué dans tout projet visant à réduire ou minimiser les émissions de GES du secteur UTCF.

Dès sa création, le CNC a été chargé d'élaborer le PNC du Gabon, qui a finalement été publié en 2012. Au cours de ce processus, le CNC a notamment coordonné les échanges interministériels et l'assistance technique internationale. Le PNC constitue le document de référence du Gabon pour l'intégration des problématiques climatiques dans tous les secteurs d'importance pour le développement du pays (forêt, agriculture, hydrocarbures, énergie, mines, habitat, etc.). Une description synthétique de son contenu est proposée en page 25 du CIN du Gabon.

Fin 2011, le CNC a également été chargé de formuler les termes de référence d'un PNAT répondant aux objectifs fixés par le PSGE. Le Secrétaire général du gouvernement (SGG) a validé le plan de travail proposé par le CNC et lui a confié la coordination technique de l'élaboration du PNAT V0 qui a débuté en 2012 et s'est achevée en 2015. Pendant trois ans, le CNC a ainsi assuré la maîtrise d'œuvre et coordonné l'ensemble des travaux réalisées par des experts techniques et juridiques pour l'élaboration du PNAT V0. Son implication dans la suite du processus d'élaboration du PNAT est donc pleinement justifiée.

Le CNC est aujourd'hui l'entité point focal au Gabon du Fond vert pour le climat (FVC). Dans ce cadre, il a bénéficié en 2017 d'un financement de 300 000 US $ sur six mois pour son renforcement de capacités et l'élaboration d'un cadre pays intégrant des propositions de projets à soumettre au FVC. Dans ce cadre, il a contribué au renforcement de capacités des acteurs gabonais, en organisant des ateliers de formation sur la finance climat et le FVC.

Depuis 2010, le CNC a acquis une expérience précieuse en matière de compréhension des enjeux liés au changement climatique, de coordination interministérielle, et de planification de l'affectation des terres qui justifie pleinement sa participation au présent Programme.

Enfin, le CNC est le chef de file technique des activités interministérielles liées au climat et dirige les négociations techniques et la mise en œuvre du programme CAFI 1 et CAFI-2 actuel.

VIII. Matrice de Résultats du programme

Voir Annexe 1

IX. Gestion du risque:

Risque	Niveau de risque: Très élevé Elevé Moyen Faible (Probabilité x Impact)	Probabilité : Presque certain - 5 Probable - 4 Possible - 3 Non Probable - 2 Rare – 1	Impact: Extrême – 5 Majeur - 4 Modéré - 3 Mineur - 2 Insignifiant - 1	Mesures d'atténuation	Unité/Personne responsable
Risques contextuels					
Absence de cadres de coordination clairs dans les politiques et interventions sectorielles	Moyen (6)	Possible	Mineur	· Appui à la coordination des initiatives et dialogues politiques au-delà des programmes financés par le CAFI · Mobilisation continue des autorités politiques et plans de travail pour le développement de plans d'action sectoriels · Importance particulière accordée au respect du pilotage par la Primature, chargée de suivre et anticiper les mobilisations politiques et partenariats et de l'arbitrage des conflits intersectoriels en cas de besoin · Appui du Secrétariat Exécutif et du Conseil d'Administration de CAFI sur la coordination et la recherche de synergies entre les partenaires de la République du Gabon	UGP / Ministères sectoriels
Risques programmatiques					

Manque de capacité à assurer une coordination satisfaisante des projets et initiatives	Elevé (16)	Probable	Majeur	· Constitution d'une matrice de suivi des jalons et établissement de feuilles de route associée à examiner en COPIL pour identification des mesures correctives. Doivent être associés à la matrice des plans de travail pour guider la mise en œuvre des initiatives nécessaires à l'atteinte des résultats · Transmission par l'UGP des recommandations du COPIL aux entités concernées portant sur les mesures correctives pour l'atteinte des jalons et ce, avant de notifier en cas de non-respect le Comité Interministériel · Mise en place de dispositifs de liaison avec les initiatives contribuant à l'atteinte des jalons et prises de participation respectives des coordinations aux différents COPIL en tant qu'observateur. il sera important que les membres de l'unité de Coordination reçoivent des responsabilités identifiées en matière de liaison et de partage d'information avec les autres initiatives et programmes, nationaux ou internationaux.	Comité Pilotage
Risques institutionnels					

Manque d'appropriation et d'engagement de l'ensemble des autorités-clé dans le suivi et la prise de décision	Elevé (9)	Possible	Modéré	Importance d'assurer une représentation adéquate des institutions aux réunions du Comité de Pilotage : notamment participation des Directeurs Généraux, comme établi par décret, sans délégation à des niveaux inférieurs · Attention particulière à la bonne opérationnalisation du cadre de dialogue et de concertation, organe critique dans le dispositif de gouvernance : la bonne tenue des réunions, la qualité de leur préparation et le niveau de représentation seront des indicateurs clé du projet d'appui · Evaluation indépendante portant sur le fonctionnement des organes de gouvernance doit inclure recommandations pour la structuration d'un appui à plus long terme.

Risque de superposition entre les rôles et responsabilités des organes (conflits d'autorité, contradiction, influences contraires aux termes du décret de gouvernance, etc.)	Elevé (9)	Possible	Modéré	· Clarifier les rôles et responsabilités, notamment via les textes opérationnels de chacun des organes. · Prévoir un plan d'engagement des parties prenantes : définition précise des responsabilités, redevabilités et interlocuteurs de celles-ci dans les textes de fonctionnement de chacun des organes de pilotage.
Risques fiduciaires				

Non prise en charge par le Gouvernement de la République du Gabon de ses contreparties prévues au programme	Elevé (9)	Possible	Modéré	· Prévision d'appuis spécifiques au fonctionnement des organes de gouvernance dans le projet d'appui ; · Le cadre du dialogue politique mis en place avec les Ministère sectoriel permettra de signaler les manquements et trouver une solution compromissoire, et/ou agir pour la résolution du manquement
Autres risques				
Hypothèses:				

La méthodologie de gestion des risques est décrite ci-dessous, où le niveau de risque est mesuré comme le produit de la probabilité et de la conséquence.

Likelihood	Occurrence	Frequency
Very Likely	The event is expected to occur in most circumstances	Twice a month or more frequently
Likely	The event will probably occur in most circumstances	Once every two months or more frequently
Possibly	The event might occur at some time	Once a year or more frequently
Unlikely	The event could occur at some time	Once every three years or more frequently
Rare	The event may occur in exceptional circumstances	Once every seven years or more frequently

Consequence	Result
Extreme	An event leading to **massive** or **irreparable** damage or disruption
Major	An event leading to **critical** damage or disruption
Moderate	An event leading to **serious** damage or disruption
Minor	An event leading to **some degree of** damage or disruption
Insignificant	An event leading to **limited** damage or disruption

	Consequences				
Likelihood	Insignificant (1)	Minor (2)	Moderate (3)	Major (4)	Extreme (5)
Very likely (5)	Medium (5)	High (10)	High (15)	Very High (20)	Very High (25)
Likely (4)	Medium (4)	Medium (8)	High (12)	High (16)	Very High (20)
Possible (3)	Low (3)	Medium (6)	High (9)	High (12)	High (15
Unlikely (2)	Low (2)	Low (4)	Medium (6)	Medium (8)	High (10)
Rare (1)	Low (1)	Low (3)	Medium (3)	Medium (4)	High (5)

Level of risk	Result
Very High	Immediate action required by executive management. Mitigation activities/treatment options are mandatory to reduce likelihood and/or consequence. Risk cannot be accepted unless this occurs.
High	Immediate action required by senior/ executive management. Mitigation activities/treatment options are mandatory to reduce likelihood and/or consequence. Monitoring strategy to be implemented by Risk Owner.
Medium	Senior Management attention required. Mitigation activities/ treatment options are undertaken to reduce likelihood and/or consequence. Monitoring strategy to be implemented by Risk Owner.
Low	Management attention required. Specified ownership of risk. Mitigation activities/treatment options are recommended to reduce likelihood and/or consequence. Implementation of monitoring strategy by risk owner is recommended.

X. Suivi & évaluation:

A. Narratif sur le suivi & évaluation

Le suivi-évaluation du programme sera réalisé en continu avec la production de rapports semi-annuels. A ce titre, le programme aura la charge de suivre l'atteinte des jalons fixés dans la lettre d'intention signée entre l'état gabonais et le CAFI le 27 juin 2017.

Les liens spécifiques entre ce Programme et les jalons communs définis dans la lettre d'intention entre CAFI et le Gabon sont définis ci-dessous :

Jalon 3.b : Établissement d'un cadre de S&E commun à l'aide internationale au développement pertinente pour aligner les flux de financement et l'assistance technique ;

Jalon 3.d.iii : Renforcement des capacités de l'administration forestière dans les domaines de la surveillance et de l'application des lois, avec notamment la mise en place d'un système d'information et la formation des fonctionnaires.

A ce titre, un premier cadre de résultat (tableau 1) a été proposé - version préliminaire qui permettra d'engager les discussions avec les parties prenantes - prenant en compte des indicateurs de résultats pour le contrôle et l'évaluation de la performance des activités du programme, les jalons de la LoI, et les indicateurs du cadre de résultat de CAFI. Cette matrice sera complétée par la suite avec des indicateurs ou cible de qualité permettant d'attester du respect des principes directeurs de la LoI (processus participatif, la prise en compte du genre, la transparence, etc.) dans l'atteinte des résultats escomptés du programme.

Ce projet d'appui à la coordination vise la bonne gouvernance de la mise en œuvre de la Lettre d'Intention et du partenariat entre CAFI et la République du Gabon. Il contribue donc aux résultats de l'Effet 7 « Une meilleure coordination interministérielle et une meilleure gouvernance » du cadre de résultat général de CAFI. Les rapports d'activité du projet leur porteront une attention particulière et rapporteront notamment sur les indicateurs suivants :

- 7.1 : Un mécanisme multi parties prenantes fonctionnel et reconnu (ex une plateforme de société civile, un représentant dans un comité de pilotage, un mécanisme de suivi participatif) accompagne le cycle du plan d'investissement ;
- 7.2 : Accessibilité par le public, les médias et la société civile au Plan d'investissement, son plan de suivi et évaluation, ses données et ses résultats ;
- 7.3 : Degré d'ancrage du Plan d'investissement dans la politique de développement nationale et la fabrique institutionnelle ;
- 7.4 : Perception des parties prenantes sur l'évolution des actes et risques de corruption.

Le programme fera l'objet d'un suivi, d'un contrôle et d'une évaluation conformément aux règles et aux meilleures pratiques internationales définies par les agences d'exécution partenaires, ici le PNUD.

Un plan de suivi sera élaboré avant le lancement du programme, puis mis en œuvre, et, modifié annuellement. Le plan organisera le suivi et technique et de la mise en œuvre des du programme, sur la base des indicateurs dans le cadre de du programme. Le PNUD, en tant qu'agence, assurera un suivi et une rigoureux à toutes les du processus.

En plus du plan de suivi et, un guide de suivi/ le PNUD fournira des conseils et une orientation claire aux agences, et consultants externes pour mettre en œuvre les activités.

Le responsable du suivi et évaluation du PNUD sera chargé de ce suivi en tenant compte des rapports qui lui seront transmis par l'UGP.. Cette personne recevra et analysera les rapports par les agences et les consultants afin de s'assurer de l'atteinte de chaque objectif. -.

Le responsable du suivi et évaluation sera chargé de mettre en œuvre les dans le plan de suivi et Il supervisera ainsi la des revues à mi-parcours et finale du projet, qui seront effectués par les cabinets de consultants par appel d'offres. Il fournira l'ensemble des informations et de ces rapports

d'avancement annuels et sera chargé de communiquer avec le CAFI sur les rapports relatifs à la lettre d'intention.

En matière d'évaluation externe du programme, une évaluation indépendante, financée par CAFI (non incluse dans les activités et budget du présent programme) portant sur la mise en œuvre du projet d'appui à la coordination sera conduite au terme de 18 mois d'avancement du projet, dans le but de pérenniser les acquis et assurer la continuité de la coordination de la mise en œuvre du partenariat sans interruption.

Pour l'ensemble des sections suivantes, les institutions d'exécution du projet se conformeront strictement aux règles et procédures du Programme des Nations Unies pour le Développement, aura la charge de la gestion fiduciaire et administrative du projet. L'ensemble des politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations (POPP) sont consultables sur la plateforme en ligne dédiée : https://popp.undp.org/SitePages/POPPRoot.aspx

B. Intégration de la dimension du genre

La mise en œuvre des projets financés par le Fonds fiduciaire de CAFI intègre obligatoirement des considérations relatives au genre dans la planification et la mise en œuvre des programmes afin de mieux prendre en compte les liens entre l'égalité des sexes et le changement climatique. Dans le cadre du présent projet d'appui à la coordination, ce principe se traduit principalement par une obligation pour les partenaires d'exécution d'œuvrer à renforcer l'égalité des sexes et promouvoir l'autonomisation des femmes dans la participation des parties prenantes aux organes de gouvernance nationaux. Ces organes étant établis au niveau national, les partenaires d'exécution du projet devront encourager les structures nationales à promouvoir ces principes et la participation effective des femmes lors de la désignation des représentant(e)s.

Une vigilance particulière devra être déployée également dans la conduite des activités du projet (études sectorielles, communication), pour que celles-ci prennent en compte les considérations liées au genre, mais aussi aux autres catégories de populations vulnérables de façon adaptée au contexte national (populations autochtones, etc.)

Le guide d'orientation du PNUD pour l'intégration de la dimension du genre dans les projets portés par l'agence fournira les outils pour effectuer un diagnostic des manquements et besoins en la matière. https://www.undp.org/content/dam/somalia/docs/Project_Documents/Womens_Empowerment/Gender%20Mainstreaming%20Made%20Easy_Handbook%20for%20Programme%20Staff1.pdf Ce guide sera notamment mis en application dans le cadre du Stakeholder Analysis Matrix développé en début de projet (Composante 1) qui a vocation à fournir les éléments et orientations pour la participation effective de l'ensemble des parties prenantes aux processus de gouvernance de la mise en œuvre de la LOI : les femmes, mais également les populations autochtones et les personnes vulnérables, feront l'objet d'une attention particulière dans ce processus.

Les orientations fournies par UN Women et applicables aux projets portés par toutes les agences des Nations Unies seront également suivies dans la mesure du possible dans le cadre de ce projet : https://www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2020/04/brochure-gendermainstreaming-strategy-for-achieving-gender-equality-and-empowerment-of-women-girls

C. Exploitation sexuelle, harcèlement et abus

Le PNUD applique une politique de tolérance zéro face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles (EAS), ainsi que face au harcèlement sexuel (HS) sur le lieu de travail. Les comportements de ce type violent la Charte des Nations Unies, le Statut et le Règlement du personnel des Nations Unies, et les Normes de conduite requises des fonctionnaires internationaux. Le projet appliquera strictement les règles de la circulaire du Secrétaire général sur l'exploitation et les abus sexuels (ST/SGB/2003/13). Des informations sur l'exploitation et les abus sexuels figurent également dans le Code de déontologie du PNUD.

Toute allégation d'exploitation et d'abus sexuels signalée au PNUD est évaluée et peut faire l'objet d'une enquête par le Bureau indépendant d'audit et d'enquête. Si les allégations sont fondées, le PNUD poursuivra rigoureusement les mesures disciplinaires ou autres contre l'auteur. En fonction de la violation, ces affaires peuvent également, après consultation du Bureau des affaires juridiques, être renvoyées aux autorités nationales pour poursuites pénales.

D. Sauvegardes de Cancun

Le projet est co-porté par le Secrétariat de CAFI qui est directement soumis aux règles de l'Annexe 4 du Manuel des Opérations de CAFI Directives pour l'établissement de rapports sur la manière dont les activités soutenues par le CAFI prennent en compte et respectent les sauvegardes sociales et environnementales. Ces règles seront mises en œuvre en considération du contexte national et des enjeux de sauvegarde environnementale spécifiques au pays.

La durabilité sociale et environnementale du projet sera favorisée par l'application des normes du PNUD en la matière (www.undp.org/ses) et du mécanisme de responsabilisation connexe (www.undp.org/secu-srm).

A travers l'initiative « Greening the Blue », le PNUD s'est engagé à ce que les programmes et opérations de l'institution soient socialement et écologiquement durables dans leurs dimensions de gestion et d'approvisionnement, ainsi que neutres en carbone. Le Moonshot de cette initiative vise une réduction de 50% des émissions de l'institution à l'échelle mondiale. Le bureau pays de l'agence rapporte chaque année sur les efforts accomplis en la matière dans ses propres projets, programmes et dans sa gestion de ses ressources matérielles.

Tous les signataires du document de projet sont tenus de coopérer de bonne foi à toute activité d'évaluation des engagements ou de respects des normes sociale et environnementales du PNUD en rapport avec le programme. Ceci inclut l'octroi aux sites du projet au personnel correspondant et aux informations et à la documentation.

E. Gestion des plaintes

La politique et procédure du PNUD applicable à la gestion des plaintes relatives aux projets menés par l'agence seront strictement suivies. Elles sont consultables au lien suivant :
https://popp.undp.org/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/UNDP_POPP_DOCUMENT_LIBRARY/Public/PSU_Award%20and%20Management%20of%20Contract_Handling%20of%20Procurement%20Complaints.docx&action=default&DefaultItemOpen=1

Le PNUD dispose également de directives détaillées relatives aux enquêtes :
https://www.undp.org/content/dam/undp/library/corporate/Transparency/OAI%20Investigation%20Guidelines2012Final-French%20pdf.pdf

F. Fraude et abus de fonds

Le PNUD obéit strictement aux principes, lignes directrices et règlements établis dans la

Le PNUD déploiera tous les efforts raisonnables pour faire en sorte qu'aucun des fonds du projet reçus en vertu de ce document de projet ne soient utilisés pour financer des personnes physiques ou morales associées au terrorisme et à ce que les bénéficiaires de toute somme remise par le PNUD dans le cadre de ces dispositions ne figurent par sur la liste administrée par le Comité du Conseil de Sécurité établie en vertu de la résolution 1267 (1999) du Conseil, laquelle liste peut être consultée à https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/1267/aq_sanctions_list. Cette disposition doit figurer dans tous les sous-contrats ou sous-accords conclus au titre du présent Document de projet.

Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire, prendra des mesures appropriées de prévention du mésusage des fonds, de la fraude ou de la corruption du fait de ses personnels officiels, des consultants, des parties responsables, des sous-traitants et sous-bénéficiaires dans la réalisation du projet ou dans l'emploi des fonds du MPTF. Elle/il veillera à ce que ses politiques de gestion financière et de lutte contre la corruption et la fraude soient en place et appliquées pour tous les financements reçus provenant du MPTF ou acheminés par l'intermédiaire de celui-ci.

Les exigences énoncées dans les documents suivants en vigueur à la date de la signature du document de projet s'appliquent à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire : a) la politique du PNUD en matière de fraude et autres pratiques de corruption, et b) les Directives relatives aux enquêtes du Bureau de l'audit et des enquêtes du PNUD. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire accepte les exigences énoncées dans les documents ci-dessus, qui font partie intégrante du présent Document de projet et sont disponibles en ligne à www.undp.org.

Au cas où il s'impose de procéder à une enquête, le PNUD enquêtera sur tout aspect de ses projets et programmes. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire y accordera sa pleine coopération, notamment en mettant à disposition le personnel et la documentation appropriée et en accordant l'accès à ses locaux (et à ceux de ses consultants, sous-traitants et sous-bénéficiaires) à ces fins, à des heures et dans des conditions raisonnables ainsi que peut l'exiger l'objet de l'enquête. Aux cas où l'exécution de cette obligation serait sujette à une limite, le PNUD consulte la partie responsable, le sous-traitant et le sous-bénéficiaire concernés pour trouver une solution.

Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire informeront promptement le PNUD de tout éventuel emploi inapproprié de fonds ou d'allégation crédible de fraude ou de corruption en respectant dûment la confidentialité de cette information.

Lorsqu'elle/il a connaissance de ce qu'un projet ou une activité du PNUD fait, en tout ou partie, l'objet d'une enquête à la suite d'allégations de fraude/corruption, chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire en informeront le représentant résident/chef de bureau du PNUD, qui en informera promptement le Bureau de l'audit et des enquêtes (OAI) du PNUD. Elle/il fournira des informations périodiques au responsable du PNUD dans le pays et à l'OAI sur le statut de ladite enquête et sur les actions y afférentes.

XI. Communication et visibilité :

Toute la communication et la visibilité au niveau national et régional seront alignées sur le plan de communication et de visibilité de CAFI et mises en œuvre par les organisations de mise en œuvre afin d'assurer la visibilité de CAFI et de sensibiliser à la manière dont le programme lutte contre la perte de forêts, le changement climatique et la pauvreté dans la région.

La communication et la visibilité auront deux objectifs principaux : influencer les attitudes et susciter le changement, et accroître la visibilité du travail du projet et de son donateur.

Les activités 3.1 et 3.2 incluent la mise en œuvre d'un plan de communication. Les actions en la matière seront précisées de façon détaillée au cours du projet. L'objectif général du travail de communication sera de faire connaître aux parties prenantes, entendues de façon élargie, et incluant les communautés locales, les enjeux d'utilisation durable des terres et des ressources naturelles et les ambitions du partenariat entre la République du Gabon et CAFI.

L'annexe 2 présente le plan de communication et de visibilité du programme.

ANNEXE 1 : BUDGETS ET PLANS DE TRAVAIL

Voir tableur Excel joint à ce document

Nota: Des lignes budgétaires ont été présentées à titre indicatif dans le budget pour les activités exécutées par la firme d'assistance technique, afin de fournir une base estimative pour la publication de l'appel d'offres dédié au recrutement de cette firme d'assistance technique. Celle-ci devra élaborer et présenter dans son offre une version consolidée de ses propres prévisions budgétaires, dans la limite de l'enveloppe indicative qui sera décidée par CAFI.

BUDGET PAR CATEGORIES UNDG :

UNDG BUDGET CATEGORIES	**Total Year 1**	**Total**
Frais de personnel et autres frais de personnel	$296,400	$296,400
Équipement, véhicules et mobilier, y compris les amortissements	$105,000	$105,000
Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	$79,000	$79,000
Fournitures, produits de base, matériaux	$288,000	$288,000
Contrat de service	$874,000	$874,000
Voyage	$30,000	$30,000
Total des coûts directs	$1,672,400	$1,672,400
Coûts indirects @ 7	*$117,068*	*$117,068*
TOTAL Costs	**$1,789,468**	**$1,789,468**

ANNEXE 2: PLAN DE COMMUNICATION ET DE VISIBILITE

A- Objectifs

1. Objectifs généraux de communication

L'objectif général du travail de communication dans ce projet sera de faire connaître aux parties prenantes, entendues de façon élargie, et incluant les communautés locales, les enjeux d'utilisation durable des terres et des ressources naturelles sur lesquels porte les programmes et le cadre et les ambitions du partenariat entre la République du Gabon et CAFI.

2. Groupes cibles

- Autorités gouvernementales
- Collectivités territoriales
- Société civile, communautés locales et populations autochtones représentées
- Secteur privé national et international présent en République du Gabon
- ONGI présentes en République du Gabon ou portant des initiatives sur la région du Bassin du Congo
- Partenaires techniques et financiers du pays

3. Objectifs spécifiques pour chaque groupe cible, lié aux objectifs de l'action et aux phases du cycle de programme

Société civile, secteur privé, ONGI :

- Sensibiliser les parties prenantes aux enjeux des programmes et dans les ambitions de développement économique du pays
- Sensibiliser les parties prenantes aux engagements du pays dans le NIF et aux impacts que peut avoir la bonne réalisation du partenariat entre CAFI et la République du Gabon, et ainsi, créer un intérêt partagé pour l'atteinte des jalons
- Impliquer les parties prenantes dans la mise en œuvre et le suivi des jalons des différents programmes, et notamment les structures gouvernementales entre elles et dans une certaine dimension, les autres acteurs identifiés plus haut.
- Dynamiser les interactions entre les différentes catégories de parties prenantes, à travers les cadres de concertation établis dans le projet et sur la base d'actions de communication visant à les informer de ces processus et de leur capacité à y participer (relai d'information, relai de plaintes et doléances, représentation dans les organes de gouvernance, suivi des projets et programmes mis en œuvre, analyse des politiques publiques, diffusion d'information aux bénéficiaires finaux, création de synergies entre des programmes ou partenariats existants ou en développement, etc.)
- Assurer une diffusion d'information aux observateurs des programmes et initiatives (Notamment de la société civile nationale et internationale) sur les objectifs du partenariat et les programmes, qui alimentera à terme le dialogue que mène CAFI avec ces acteurs

Gouvernement, collectivités territoriales, etc. :

- Sensibiliser l'ensemble des autorités sectorielles et territoriales aux enjeux des programmes et des ambitions de développement économique du pays et aux engagements pris par la République du Gabon et, ainsi, créer un intérêt partagé pour l'atteinte des jalons
- Assurer l'implication et l'appropriation par ces parties prenantes des processus de gouvernance et de programmation et des objectifs généraux du partenariat, pour faciliter la mise en œuvre des programmes
- Permettre la participation informée des parties prenantes dans les organes de gouvernance du partenariat et des contributions utiles au processus

- Faciliter les arbitrages intersectoriels ou au niveau territorial

Partenaires techniques et financiers :

- Assurer le partage d'informations pertinentes sur les initiatives et le partenariat entre CAFI et la République du Gabon, pour faciliter les échanges sur les projets et initiatives menés par ces PTF, dans un souci de synergie

B- Activités de communication

4. **Activités principales qui seront mise en œuvre durant la période couverte par le plan de communication**

Rapports de progression, newsletter sur l'atteinte des jalons, rapports d'activité des programmes mis en œuvre sous financement du Fonds fiduciaire de CAFI, et autres rapports d'avancée

Nature des activités : l'ensemble des rapports d'avancement sur les programmes mis en œuvre sous financement du Fonds fiduciaire de CAFI et sur l'atteinte des jalons des programmes doivent être rendus publics sur un canal identifié par l'UGP. Un appui pourra être fourni pour le renforcement des capacités des services de communication de cette institution pour la bonne tenue de cette obligation, selon les besoins.

Responsabilité de mise en œuvre : l'UGP avec l'appui des organes d'exécution, des entités de mise en œuvre et des ministères sectoriels impliqués dans le cadre de coordination.

Communication générale et ciblée

Nature des activités : Des actions de communication générale (sur le partenariat CAFI-République du Congo, les programmes) ou ciblée (sur des thématiques particulières, le lien à des initiatives d'actualité, des programmes en développement ou en cours) seront également développées. Il est prévu dans les activités du résultat 3 qu'un plan de communication soit développé dans les premiers mois du programme, afin de définir de façon plus détaillée les activités pertinentes.

Celles-ci incluront (non exhaustivement) :

- une réflexion sur les outils appropriés de communication selon les cibles identifiées, articulée aux objectifs des programmes CAFI au Gabon et de l'atteinte des jalons et sur les responsabilités de mise en œuvre ;
- la préparation et la diffusion de documents de communication adaptés (dépliants, textes pour diffusion en ligne, etc.) pour toutes ou certaines des cibles identifiées
- une stratégie de mobilisation des médias lors de moments-clé du projet (réunions du Comité de pilotage, rencontres avec les parties prenantes, etc.).

Responsabilité de mise en œuvre : l'UGP avec l'appui des organes d'exécution, des entités de mise en œuvre et des ministères sectoriels impliqués dans le cadre de coordination.

Outils de communication retenus

Les outils de communication seront adaptés aux cibles identifiées : brochures d'information générale pour les OSC, le secteur privé et les communautés locales, diffusion des rapports d'avancement sur le site internet qui auront plus à vocation d'informer les parties prenantes gouvernementales, les PTF et les ONGI.

Certains événements du projet pourront faire l'objet d'une action de communication auprès des médias (Comité de pilotage notamment), mais la majorité des activités du programme demeurent d'une nature technique (concertation, analyse) et sont peu propices à une communication à grande échelle.

5. Réalisation des objectifs de communication

Le présent projet étant un projet d'appui à la gouvernance et à la coordination, la communication qui sera effectuée dans ce cadre ne visera pas tant à diffuser des informations sur celui-ci, mais plutôt à informer les parties prenantes du contexte général du partenariat établi entre CAFI et la République du Gabon et de ses réalisations. L'indicateur principal de mesure du succès de la communication sera dans l'implication croissante des parties prenantes, mais cette mesure sera complexe étant donné que cette implication croissante sera également le résultat des autres activités du projet.